



Location de salle aux particuliers domiciliés à Sainte-Foy de Peyrolières

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Nous avons le plaisir de vous informer que votre pré-réserve de salle a été prise en compte.

Salle des fêtes : La Halle Le Parayré

Date(s) de la location :

La réservation sera confirmée uniquement lors du dépôt du dossier complet en mairie avec les pièces suivantes :

- Règlement intérieur signé (2 exemplaires)
- Convention de location (2 exemplaires)
- Attestation de responsabilité civile propre à la location
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité recto-verso du titulaire du contrat de location

Rappel des tarifs :

- Location week-end (du vendredi après-midi, dès 14h, au dimanche soir inclus) : 375 €
- Location jours fériés et lundi de Pentecôte (la journée) : 315 €
- Location journée (du lundi matin au jeudi soir inclus) : 165 €
- La demi-journée supplémentaire : 107,50 €
- La journée supplémentaire (hors jours fériés) : 165 €
- Nettoyage, perte de clé ou désistement inférieur à 30 jours calendaires (sauf situation exceptionnelle sur décision expresse de la commune) : 100 €
- Dégradations ou nuisances hors mobilier et appareils de cuisine : 1 000 €
- Absence de tri ou non-respect des consignes de tri sélectif : 100 €

Tous les documents doivent être au nom de l'organisateur (habitant de Sainte-Foy) qui loue la salle des fêtes.

Horaires d'ouverture de la mairie pour dépôt du dossier :

- Lundi, mardi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 9 h à 12 h
- Samedi (semaines impaires) de 9 h à 12h

